



Union Syndicale Départementale 76  
Santé et Action Sociale.  
187 Rue Albert Dupuis.  
76000 ROUEN.  
[Mail: usd76.cgt@gmail.com](mailto:usd76.cgt@gmail.com)  
[Tél: 07/49/15/91/91](tel:0749159191)

ROUEN le, 01 Décembre 2021.

## SOUTIEN AUX TRAVAILLEURS ET SYNDICALISTES DE GUADELOUPE, MARTINIQUE ET GUYANE

Les mouvements importants de luttes de grève et de blocage persistent et se développent en Martinique,

Guyane et Guadeloupe contre les suspensions sans salaire ou traitement des salariés et agents publics. A ces revendications légitimes, s'ajoutent celles contre la vie chère, pour l'augmentation des salaires et le renforcement des droits sociaux, etc.

Face à ce mouvement massif de travailleur-e-s, l'État français constant dans son attitude coloniale de mépris des populations et des salarié-e-s répond par la violence, la répression et la criminalisation du combat syndical.

Ce dernier week-end il vient d'envoyer les troupes d'élite de la gendarmerie et de la police.

Cela assimile de façon concrète la lutte des salarié-e-s pour leur liberté, leur dignité et leurs conditions de vie à de la délinquance !!

La situation est particulièrement inquiétante aujourd'hui en Guadeloupe où le personnel soignant, pompiers et plus largement les militants syndicalistes ou grévistes sont agressés, blessés, arrêtés et criminalisés.

L'USD CGT 76, réunis en Commission Exécutive le 26 novembre 2021, apporte son soutien à la population et aux syndicalistes, en particulier hospitaliers, qui défendent par la grève et les manifestations leurs droits en Guadeloupe, Martinique et Guyane.

### **La Commission Exécutive CGT de l'Union Syndicale Départementale de la Santé et de l'Action Sociale du 76 exige :**

- L'arrêt immédiat des poursuites judiciaires et en particulier la relaxe de Gaby CLAVIER dirigeant de l'Union Générale des Travailleurs de Guadeloupe (UGTG) qui doit passer en correctionnelle le 07 Décembre 2021 et la libération des syndicalistes pompiers récemment interpellés.
- Le respect des libertés syndicales, du droit de grève et de manifestation.
- La satisfaction des revendications portées par l'UGTG, la CGT-G et la CGT-M.



C  
O  
M  
M  
U  
N  
I  
Q  
U  
E  
D  
E  
P  
R  
E  
S  
S  
E